

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

12 DECEMBRE

**Mairie de POMPONNE**  
**1 avenue du Général Leclerc**  
**77400 Pomponne**  
**Créé par : Catherine Barbero**



<b>I.</b>	<b>RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>UN CONTEXTE MACROECONOMIQUE MARQUE PAR UNE CROISSANCE FAIBLE, UN RECU DE L'INFLATION, UN CREUSEMENT DU DEFICIT ET DES FINANCES LOCALES TENDUES.....</b>	<b>6</b>
<b>III.</b>	<b>PRINCIPALES MESURES DU PLF 2025 INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES</b>	<b>8</b>
<b>IV)</b>	<b>SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE .....</b>	<b>9</b>
	<b>L'essentiel de 2024 .....</b>	<b>9</b>
<b>V)</b>	<b>BUDGET, LE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>13</b>
	<b>Dépenses De Fonctionnement Synthèse 2024.....</b>	<b>13</b>
	<b>Recettes De Fonctionnement Synthèse 2024 à mi Novembre.....</b>	<b>16</b>
	<b>Fiscalité .....</b>	<b>17</b>
<b>VI)</b>	<b>BUDGET, L'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>18</b>
	<b>Dépenses D'investissement Synthèse 2024 .....</b>	<b>18</b>
	<b>Recettes D'investissement Synthèse 2024 .....</b>	<b>19</b>
<b>VII)</b>	<b>ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA COMMUNE.....</b>	<b>19</b>
	<b>Bilan provisoire à mi novembre 2024.....</b>	<b>19</b>
	<b>L'épargne.....</b>	<b>20</b>
	<b>L'endettement .....</b>	<b>20</b>
<b>VIII)</b>	<b>PREAMBULE A 2025.....</b>	<b>21</b>
	<b>Impacts prévisionnels des restrictions budgétaires nationales et régionales en notre connaissance au 15 novembre 2024 sur nos prévisions avant PLF.....</b>	<b>21</b>
<b>IX)</b>	<b>PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE .....</b>	<b>21</b>
	<b>Plan pluri annuel d'investissement.....</b>	<b>21</b>
	<b>LES PRIORITÉS 2025 .....</b>	<b>22</b>
	<b>AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE.....</b>	<b>22</b>
	<b>SECURITE ET PREVENTION.....</b>	<b>22</b>
	<b>ANIMATION DU TERRITOIRE .....</b>	<b>23</b>
	<b>SOLIDARITES .....</b>	<b>23</b>
	<b>MAITRISE BUDGETAIRE SANS REVALORISATION DES TAUX D'IMPOSITION .....</b>	<b>23</b>
	<b>Projections 2025.....</b>	<b>24</b>
	<b>Points de vigilance sur les dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>24</b>
	<b>Grandes masses projetées de dépenses .....</b>	<b>24</b>
	<b>Grandes masses projetées de recettes .....</b>	<b>25</b>
<b>X)</b>	<b>PLAN D'ECONOMIE ECO 2030 .....</b>	<b>25</b>
<b>XI)</b>	<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>26</b>



# Rapport d'orientations budgétaires 2025

## Ville de Pomponne

### Rappel

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire » (DOB), qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).

L'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif.

**En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif. Pour mémoire le passage en M57 s'est fait en 2024 et c'est donc la première année que ce délai est applicable.**

Ce document contient :

- 1) un rappel des dispositions légales concernant le ROB
- 2) une introduction rappelant les principaux éléments de contexte macroéconomique sur lesquels se fonde le budget prévisionnel de l'Etat pour 2025, accompagnée d'un focus sur les finances locales ;
- 3) une présentation des principales mesures du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 intéressant les collectivités locales et plus particulièrement les communes.
- 4) Les éléments financiers 2024 : dépenses, recettes, programme d'investissements et dette ;
- 5) Les projections 2025.

**Ce document se fonde sur les articles initiaux du PLF pour 2025 et sera actualisé en janvier 2025 lorsque la loi de finances pour 2025 sera votée.**

## I. RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Sont rappelées ci-dessous les règles en matière de rapport et de débat d'orientation budgétaire.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un **rapport d'orientation budgétaire** sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

**Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).**

***Références législatives : Art. 8 et 20, Ordonnance du 26 août 2005, CAA Douai 14/06/2005, commune de Noye ; TA Nice 10/11/2006, M. Antoine Di Lorio c/ commune de La Valette-du-Var ; TA Nice 19/01/2007, M. Bruno Lang c/ commune de Mouans-Sartoux, Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT ; CAA Lyon, 09/12/2004, « Nardone », décret n°2016-841 du 24/06/2016.***

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

### Objectifs du DOB

**Discuter des orientations budgétaires de la collectivité  
Informé sur la situation financière.**

**Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).**

**En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).**

### Délibération

**Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.**

### Compte-rendu de séance et publicité

**Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance (TA Montpellier, 11/10/1995, « BARD/Commune de Bédarieux »).**

**Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI.**

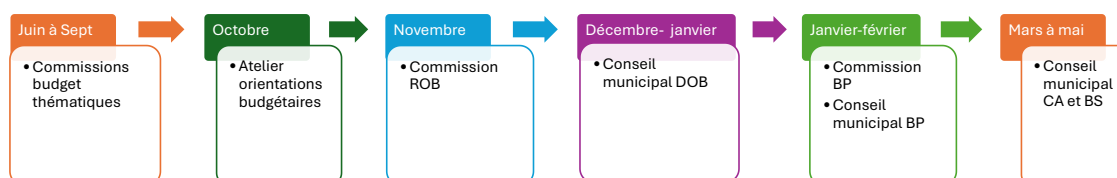
**Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ... (décret n°2016-841 du 24/06/2016).**

**Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.**

**Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières**

### **Processus budgétaire 2025 à Pomponne**

Légende :    **ROB** : rapport d'orientations budgétaires                      **DOB** : débat d'orientations budgétaires  
                  **BP** : budget primitif    **CA** : compte administratif                      **BS** : budget supplémentaire



## II. UN CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE MARQUÉ PAR UNE CROISSANCE FAIBLE, UN RECU DE L'INFLATION, UN CREUSEMENT DU DÉFICIT ET DES FINANCES LOCALES TENDUES

### 1) Le contexte économique national

Dans une plus forte mesure encore qu'en 2024, le PLF pour 2025 est établi et discuté dans un contexte d'austérité budgétaire. Anticipé à 6,1% à la fin 2024, le déficit public pourrait se creuser jusqu'à 6,9% à l'issue de l'exercice 2025, loin des 3 % attendus selon les critères de Maastricht, sans mesures correctives.

Avant même la dissolution de l'Assemblée nationale et la formation du nouveau gouvernement Barnier, le précédent exécutif appelait à des économies massives de manière à contrôler le déficit public, et le ramener vers une trajectoire de réduction sur plusieurs années.

	2024	2025
<b>Croissance (source : PLF 2025)</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,1%</b>
<b>Déficit public (source : PLF 2025)</b>	<b>-6,1%</b>	<b>-5,0%</b>
<b>Inflation (source : PLF 2025)</b>	<b>+2,1%</b>	<b>+1,8%</b>
<b>Endettement en % du PIB (source : PLF 2025)</b>	<b>112,9%</b>	<b>114,7%</b>

Le PLF pour 2025 poursuit l'objectif de dégager 60,6 milliards d'euros de marges de manœuvre supplémentaires pour contenir le déficit public à 5% au terme de l'exercice 2025.

Parmi ces 60 milliards d'euros, 41,3 milliards d'euros concerneraient des économies sur les dépenses, et 19,3 milliards d'euros proviendraient de recettes nouvelles.

Ces 19,3 milliards d'euros de recettes nouvelles seraient issues d'une taxation renforcée sur les Français les plus fortunés et les grands groupes.

La décomposition des 41,3 milliards d'euros de dépenses en moins s'établirait comme suit :

	<b>2024</b>
	<b>En Mds €</b>
<b>Budget de l'Etat</b>	<b>21,5</b>
<b>Budget de la Sécurité sociale</b>	<b>14,8</b>
<b>Budget des collectivités locales</b>	<b>5,0</b>



Dans le détail, 3 milliards d'euros seraient prélevés sur 400 à 450 collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros et ne disposant pas d'une situation financière « trop » dégradée, de manière à abonder un fonds de réserve s'inspirant largement du dispositif d'auto-assurance envisagé par M. Bruno Le Maire, ancien ministre de l'Economie et des finances, à l'occasion des Assises des finances publiques organisées par Bercy en juin 2023.

Par ailleurs, il est prévu d'écrêter la dynamique de TVA reversée aux collectivités locales, destinée à compenser la suppression d'un certain nombre d'impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences principales et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises principalement). Economie anticipée : 1,2 milliard d'euros.

De plus, le taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'établirait à 14,850% à compter de 2025, contre 16,404% aujourd'hui. L'éligibilité au fonds des dépenses de fonctionnement serait supprimée. L'économie attendue de cette mesure est de 800 millions d'euros.

**En synthèse :**

Mesure	Economie prévue
<b>Prélèvement pour abonder le fonds de réserve</b>	<b>3 Mds €</b>
<b>Ecrêtement de la dynamique de TVA</b>	<b>1,2 Md €</b>
<b>Recentrage / diminution du taux de compensation du FCTVA</b>	<b>0,8 Md €</b>

A ces 5 milliards d'euros annoncés doivent être ajoutés les effets d'autres mesures qui, si elles sont entérinées dans la loi de finances, pourraient contribuer à dégrader les marges de manœuvre des collectivités locales :

- 1) **Baisse du fonds vert qui passerait de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros en 2025.** Les projets portant sur le recyclage des friches et l'adaptation au changement climatique pourraient être jugés prioritaires. En parallèle, les crédits d'intervention de l'ADEME pourraient passer de 1,4 milliard d'euros à 900 millions d'euros.
- 2) **Augmentation des taux de cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL, dont le coût est estimé entre 1,3 et 1,5 milliard d'euros pour 2025 (article 11 du Projet de loi de financement de la sécurité sociale).**

### III. PRINCIPALES MESURES DU PLF 2025 INTÉRESSANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES

<p><b>*ARTICLE 29</b></p>	<p>Le montant total de DGF 2025 serait stable en volume par rapport à 2024. La somme des montants gagés dans les variables d'ajustement atteindrait 487 millions d'euros en 2025, contre 47 millions d'euros en 2024.</p> <p>Des baisses significatives doivent être anticipées sur les parts communales, intercommunales, départementales et régionales de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).</p>
<p><b>ARTICLE 30</b></p>	<p>Les conditions d'attribution du FCTVA sont modifiées afin de dégager 800 millions d'euros d'économies.</p> <p>Les dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments et de la voirie, réseaux, fourniture de prestation d'informatique en nuage) seraient supprimées de l'assiette des dépenses éligibles.</p> <p>Le taux de compensation, jusqu'ici égal à 16,404%, passerait à 14,85% pour les dépenses éligibles faisant l'objet d'attributions versées à compter du 1er janvier 2025.</p>
<p><b>ARTICLE 31</b></p>	<p>Le gouvernement prévoit d'écarter la dynamique de TVA versée aux collectivités locales en compensation de la suppression de divers impôts locaux, afin de réaliser environ 1,2 milliard d'euros d'économies.</p> <p>En conséquence, les montants perçus au titre de l'année 2024 pourraient être reconduits en 2025.</p> <p>Le gel des fractions de TVA ne serait effectif que pour 2025.</p> <p>Selon les prévisions, la perte de dynamique pourrait correspondre à une absence d'augmentation des fractions de TVA de l'ordre de 2% à 2,5%.</p>
<p><b>ARTICLE 61</b></p>	<p>Les dotations de péréquation de la DGF des communes seraient revalorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) +140 M€ pour la DSU (soit +5,0% sur l'enveloppe globale)</li> <li>2) +150 M€ pour la DSR (dont 60% pour alimenter la fraction « péréquation ») soit +6,7% sur l'enveloppe globale)</li> </ul> <p>La dotation forfaitaire des communes pourrait être de nouveau écartée.</p>
<p><b>ARTICLE 62</b></p>	<p>Jusqu'en 2024, les montants prélevés ou reversés au titre du FPIC sur chaque commune d'un établissement public territorial (EPT) francilien étaient calculés au prorata des montants prélevés ou reversés sur chaque commune en 2015.</p> <p>A compter de 2025, la répartition interne devrait s'effectuer en fonction des critères de droit commun (population et potentiel).</p>



## IV) SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

### L'essentiel de 2024



**En cette année olympique et particulièrement luxuriante sur la plan végétal, la commune aura poursuivi ses efforts financiers et organisationnels au service des Pomponnais :**

- **Communication**

**Un magazine semestriel en juillet et janvier, une newsletter mensuelle Vivre à Pomponne, un 4 pages d'information « 10mn pour comprendre », le site de la ville sans cesse enrichi et nos réseaux sociaux Facebook et Instagram.**

**De nouveaux panneaux d'affichage ont été installés ce dernier trimestre pour permettre l'information des Pomponnais et donner une place plus large à l'affichage associatif.**

- **Urbanisme et Patrimoine, Parc-Jardins Partagés**

- **La révision du Plan local d'urbanisme s'achève, soutenue par un programme de rencontres citoyennes et ateliers pour échanger et travailler sur ses orientations d'aménagement et programmation (OAP)**
- **Le collectif ANTIN a été livré, les Jardins de Courtin ainsi que le projet Chabanneaux s'achèveront en 2025 et des projets sont à l'étude, pour une urbanisation maîtrisée, utile et cohérente**
- **Le dossier du Parc du Château suit son cours et la mairie a suivi de près le dossier du « château de la Pomponnette »**
- **Les Jardins partagés initiés par la commune sont repris en association et recueil de nouveaux adhérents.**

**Nous maîtrisons ainsi autant que nous est permis et possible, le développement immobilier sur Pomponne et nous sommes appliqués à mieux faire connaître notre patrimoine.**

- **Démocratie Locale et Vie des Quartiers, participation citoyenne**

- **Des réunions de quartier et des enquêtes « Votre avis compte » pour mieux comprendre les attentes des Pomponnais, des réunions publiques sur le Grimpé, le « château de la Pomponnette » et la route de Villevaudé, pour la restitution d'études de trafic.**
- **Des ateliers sur le PLU (cités plus haut).**

- **Administration générale, Finances**

Tout en recherchant des économies et des subventions (avec l'aide de prestataires spécialisés ou en solo), les élus et l'ensemble des agents ont concentré leurs activités, leur réflexion et leur énergie tant sur le plan de l'action au quotidien que sur le plus long terme concernant l'avenir de Pomponne au sein du « presque Grand Paris ».

- **L'organisation des agents, des responsabilités et des tâches a été adaptée aux besoins et aux axes directeurs des élus**
- **Les effectifs s'élèvent à 43 agents. Le pôle enfance représentant 47% de cet effectif, le pôle technique 17%, le pôle population 10% et le pôle support (RH, finances) 8% de ces effectifs.**
- **L'utilisation progressive des possibilités du logiciel de gestion de projet Monday permet aux équipes et aux élus d'organiser et gérer les différentes activités liées à un projet : échéances, ressources et moyens, etc...La maîtrise de cet outil sera peaufinée en 2025.**  
Ces actions étant mises en place, l'équipe continue de chercher - ou découvre - à fiabiliser l'ensemble des opérations.
- **Fiabilisation et anticipation budgétaire**  
En 2024 nous avons pu poursuivre la mise en œuvre d'une comptabilité analytique et une gestion par engagement initiée en 2022. Ces 2 points nous donnent une meilleure visibilité de nos dépenses, courantes et projets, et permettent une plus grande anticipation.  
En 2024 la réforme M57 est opérationnelle. Ainsi qu'il a été précisé cela implique des modifications dans les affectations qui ont rendu plus complexes les comparaisons annuelles des différents chapitres mais nous avons pu les réaliser.  
La nouvelle version du logiciel comptable JVS en version cloud est effective mais le logiciel comporte des bugs et insuffisances dans sa version actuelle.
- **Installation du CMJ 2025**
- **Poursuite de la révision des contrats et marchés**

- **Affaires Sociales et familiales, Enfance, Jeunesse**

- **Affaires scolaires et jeunesse : la mairie travaille en étroite collaboration avec la Directrice de l'école. Une rentrée perturbée par la perte d'une classe, des modifications de circulation pour la dépose et reprise des enfants ont pu créer quelques mécontentements. La recherche commune de solutions pour la sécurité des enfants a porté les différents acteurs y compris la police municipale.**
- **Soutien financier aux sorties et activités : tennis à l'école, projets éducatifs cinéma**

- **2024, année du PEDT (plan éducatif de territoire) qui formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.**
- **2024, année de l'analyse des besoins sociaux (ABS)**
- **Organisation d'un stage BAFA à un tarif spécial pour les jeunes Pomponnais et aide financière au permis compensée par des heures de travail pour la commune**
- **Le CCAS a désormais son propre budget, doté par la ville. Il agit pour les plus démunis et les plus fragiles et l'action de l'assistante sociale est au cœur des réponses données. Son activité a été renforcée cette année au vu de la situation économique actuelle.**
  - **Première sortie intergénérationnelle à Boulogne sur mer : un succès**
  - **Aides au BAFA et au permis en complément des actions communales**
- **Cadre de vie**
  - **Une année compliquée par la météo qui n'a pas récompensé les efforts des services techniques en matière d'entretien vert. Notre territoire rappelons-le contient plus de 70% d'espaces verts et arborés.**
  - **La remise en question du marché initial de tonte et entretien, le résultat ne correspondant pas au cahier des charges du prestataire, et choix de nouveaux prestataires qui semblent donner satisfaction jusqu'à présent.**
- **Travaux**
  - **C'est un groupe scolaire rénové, des classes nouvelles et un réfectoire agrandi qui ont été inaugurés en novembre. Après plusieurs années de travaux les enfants et les professeurs ont aujourd'hui un environnement de travail de qualité.**
  - **Un certain nombre de travaux et arrangements (marché de Noël, petits travaux, entretiens...) ont été repris en régie par les services techniques à l'initiative du DST, permettant non seulement des économies mais également des montées en compétences et motivation des agents.**
  - **Les salles communales largement utilisées par les associations ont fait l'objet d'« un coup de propre »**
  - **Les éclairages publics sont désormais tous équipés en LED et le rythme des horloges respectent la trame noire, source d'économies substantielles.**
- **Animation, sports et culture**

**Les animations se sont développées encore en 2024 et font appel aux**

### **partenariats des associations volontaires**

- Chasse aux œufs dans le parc du Château
- Fête de la musique
- Octobre rose et téléthon
- Expositions d'art international et photos
- Noël des aînés et des enfants, marché de Noël
- Récrys de Pomponne et concours de switch pour se retrouver en famille autour du jeu
- Des premières pour la commune : le Vide-greniers et la bourse aux jouets/
- Bal des CM2 ...

**Le sport** était à l'honneur avec l'inauguration des deux baskets 3x3 au stade des arcades et du « city stade » au stade des Cornouillers ; bientôt le pumptrack suivra, installé depuis octobre. L'introduction de l'apprentissage du tennis (initié en 2022) à l'école a été un succès.

**Culture** : la bibliothèque insalubre a fermé et s'est provisoirement retrouvée pour des ateliers réguliers en salle 1. La rénovation de nouveaux locaux a débuté avec en vue une nouvelle salle proche de l'école et du centre de loisirs. Des expositions ont été organisées avec une association ou directement par la commune, pour animer les périodes de congés scolaires.

L'appui financier aux projets des **associations** a été maintenu à équivalence financière de 2023. Les salles sont utilisées à plein.

- **Prévention et sécurité**

La police pluricommunale est opérationnelle et active. Plus de présence sur des plages plus larges, l'objectif est tenu. Les verbalisations sont renforcées face aux délinquances de plus en plus nombreuses et Voisins Vigilants permet bien souvent de prévenir les agressions ou d'arrêter les coupables.

Le programme de vidéoprotection et d'installation des caméras s'achève.

### **Fonctionnement démocratique**

Les commissions (près de 140 depuis le début du mandat) ont préparé les dossiers à décision des conseils municipaux (7 en 2024) qui ont pu ainsi délibérer.

**Les chiffres 2024 présentés ci-après dans le rapport d'orientations budgétaires sont des projections sincères à fin décembre 2024 issues de notre comptabilité. Les chiffres définitifs 2024 seront validés lors de la présentation du compte administratif en 2025. Ceci n'empêche en rien le débat d'orientation budgétaire lors du Conseil municipal de décembre 2024 qui permettra la délibération de janvier 2025 sur le budget de l'année à venir.**

## V) BUDGET, LE FONCTIONNEMENT

### Dépenses De Fonctionnement Projections à fin décembre 2024

SECTION	Fonctionnement		
SENS	Dépense		
CHAPITRE	(Tous)		
Étiquettes de lignes	Budget 2024	Consommé 2024 (dont engagé)	Crédits libres
+ atténuations de produits	55 000,00 €	54 885,00 €	115,00 €
+ autres charges de gestion courante	327 966,36 €	320 842,04 €	7 124,32 €
+ charges à caractère général	1 315 196,63 €	1 155 835,39 €	159 361,24 €
+ Charges de personnel et frais assimilés	1 932 022,15 €	1 865 448,68 €	66 573,47 €
+ Charges exceptionnelles	73 253,60 €	73 003,00 €	250,60 €
+ Charges financières	25 615,34 €	25 615,34 €	0,00 €
+ Dotations aux provisions et dépréciations	13 000,00 €	939,00 €	12 061,00 €
+ Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00 €	107 419,16 €	2 580,84 €
+ Virement à la section d'investissement	1 195 791,10 €		1 195 791,10 €
<b>Total général</b>	<b>5 047 845,18 €</b>	<b>3 603 987,61 €</b>	<b>1 443 857,57 €</b>

### Dépenses par analytique/délégation<sup>1</sup> hors chapitre 012

SENS	Dépense		
SECTION	Fonctionnement		
CHAPITRE	(Plusieurs éléments)		
Étiquettes de lignes	Budget total voté	Crédits engagés ou liquidés	Crédits libres
+ ADM GENERALE	1 800 639,59 €	499 741,54 €	1 300 898,05 €
+ ANIMATION/SPORT/CULTURE	84 256,82 €	69 375,12 €	14 881,70 €
+ CADRE DE VIE	158 991,74 €	132 286,97 €	26 704,77 €
+ COMMUNICATION/RELATIONS PUBLIQUES	39 331,56 €	27 595,18 €	11 736,38 €
+ ENFANCE JEUNESSE	447 514,96 €	451 491,52 €	-3 976,56 €
+ SECURITE	63 184,66 €	33 606,30 €	29 578,36 €
+ SOCIAL	110 350,00 €	93 891,24 €	16 458,76 €
+ TRAVAUX INFRASTRUCTURE	386 053,70 €	422 125,26 €	-36 071,56 €
+ URBANISME	25 500,00 €	8 425,80 €	17 074,20 €
<b>Total général</b>	<b>3 115 823,03 €</b>	<b>1 738 538,93 €</b>	<b>1 377 284,10 €</b>

<sup>1</sup> L'analytique par délégation est un choix « arbitraire » et pratique de répartition des dépenses, utiles uniquement pour la gestion interne et une meilleure compréhension par les élus de leur délégation. Elle est mentionnée pour information mais ne nécessite pas de débat ou remise en cause.

## Dépenses par chapitre

### Chapitre 65

SECTION	Fonctionnement		
SENS	Dépense		
CHAPITRE	65.		
<b>Étiquettes de lignes</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Consommé 2024 (dont engagé)</b>	<b>Crédits libres</b>
<input checked="" type="checkbox"/> autres charges de gestion courante	327 966,36 €	320 842,04 €	7 124,32 €
Aides		500,00 €	-500,00 €
Amendes fiscales et pénales		675,00 €	-675,00 €
Autres	1 813,09 €	13 326,70 €	-11 513,61 €
Autres charges exceptionnelles			
Autres contributions	8 500,00 €	7 686,19 €	813,81 €
Autres contributions obligatoires			
Autres personnes de droit privé	112 956,10 €	113 935,66 €	-979,56 €
Communes membres du GFP	2 000,00 €	4 086,89 €	-2 086,89 €
Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	60,00 €	36,87 €	23,13 €
Cotisations de retraite	4 300,00 €	4 173,00 €	127,00 €
Cotisations de sécurité sociale - part patronale			
Créances admises en non-valeur	1 000,00 €		1 000,00 €
Créances éteintes	3 000,00 €		3 000,00 €
Droits d'utilisation - Informatique en nuage	26 396,34 €	19 254,53 €	7 141,81 €
Entreprises	1 500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Formation	3 000,00 €	448,28 €	2 551,72 €
Frais de représentation du maire	2 500,00 €	-101,76 €	2 601,76 €
Indemnités de fonction	102 910,92 €	98 909,56 €	4 001,36 €
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés			
Prix	2 723,24 €	2 104,45 €	618,79 €
Service d'incendie			
Subv. fonct. caisse des écoles			
Subv. régie admin. avec ps.morale	55 306,67 €	55 306,67 €	
<b>Total général</b>	<b>327 966,36 €</b>	<b>320 842,04 €</b>	<b>7 124,32 €</b>

### Chapitre 011

SECTION	Fonctionnement		
SENS	Dépense		
CHAPITRE	011.		
<b>Étiquettes de lignes</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Consommé 2024 (dont engagé)</b>	<b>Crédits libres</b>
<input checked="" type="checkbox"/> charges à caractère général	1 315 196,63 €	1 155 835,39 €	159 361,24 €
A un GFP de rattachement	750,00 €		750,00 €
Achats de prestations de services	206 030,00 €	235 605,80 €	-29 575,80 €
Achats études et prestations de services			
Alimentation	4 350,00 €	8 202,53 €	-3 852,53 €
Annonces et insertions	3 000,00 €	3 240,00 €	-240,00 €
Autres	8 804,45 €	10 321,48 €	-1 517,03 €
Autres biens mobiliers	16 543,29 €	7 478,89 €	9 064,40 €
Autres fournitures non stockées	17 600,00 €	8 851,07 €	8 748,93 €
Autres frais divers		60,00 €	-60,00 €

Autres honoraires, conseils	18 443,33 €	20 969,50 €	-2 526,17 €
Autres impôts locaux			
Autres matières et fournitures	1 375,00 €	1 228,16 €	146,84 €
Autres produits pharmaceutiques		1 056,25 €	-1 056,25 €
Aux communes membres du GFP	15 000,00 €	-4 209,98 €	19 209,98 €
Bâtiments publics	65 542,96 €	36 682,90 €	28 860,06 €
Bois et forêts			
Carburants	7 050,00 €	4 279,06 €	2 770,94 €
Catalogues et imprimés	20 100,00 €	888,00 €	19 212,00 €
Charges locatives et de copropriété	2 023,60 €	1 532,60 €	491,00 €
Concours divers (cotisations)	763,49 €	830,69 €	-67,20 €
Contrats de prestations de services	48 050,03 €	41 501,76 €	6 548,27 €
Divers	19 656,00 €	12 780,36 €	6 875,64 €
Documentation générale et technique	5 628,68 €	5 331,91 €	296,77 €
Eau et assainissement	10 748,96 €	8 388,09 €	2 360,87 €
Energie - Electricité	196 585,59 €	150 095,45 €	46 490,14 €
Etudes et recherches	8 610,60 €	15 867,90 €	-7 257,30 €
Fêtes et cérémonies	48 330,00 €	39 839,17 €	8 490,83 €
Foires et expositions	2 740,00 €	1 320,00 €	1 420,00 €
Fournitures administratives	5 400,00 €	5 424,22 €	-24,22 €
Fournitures de petit équipement	9 250,00 €	18 575,30 €	-9 325,30 €
Fournitures de voirie		5 607,25 €	-5 607,25 €
Fournitures d'entretien	5 200,00 €	1 839,94 €	3 360,06 €
Fournitures scolaires	11 400,00 €	13 678,57 €	-2 278,57 €
Frais d'actes et de contentieux	15 000,00 €	4 501,50 €	10 498,50 €
Frais d'affranchissement	6 370,00 €	4 722,23 €	1 647,77 €
Frais de colloques et de séminaires		266,00 €	-266,00 €
Frais de nettoyage des locaux	180 000,00 €	181 049,72 €	-1 049,72 €
Frais de télécommunications	9 388,06 €	15 015,36 €	-5 627,30 €
Habillement et vêtements de travail	3 150,00 €	3 028,40 €	121,60 €
Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)			
Locations immobilières	500,00 €	449,46 €	50,54 €
Maintenance	130 763,03 €	114 063,36 €	16 699,67 €
Matériel roulant	4 000,00 €	5 053,97 €	-1 053,97 €
Missions		153,59 €	-153,59 €
Multirisques	33 642,13 €	33 081,27 €	560,86 €
Produits de traitement	200,00 €	240,54 €	-40,54 €
Publications		11 607,00 €	-11 607,00 €
Réceptions	2 000,00 €	198,00 €	1 802,00 €
Réseaux	5 000,00 €	30 484,78 €	-25 484,78 €
Services bancaires et assimilés	300,00 €	185,42 €	114,58 €
Taxes et impôts sur les véhicules			
Taxes foncières	9 000,00 €	7 331,00 €	1 669,00 €
Terrains	24 000,00 €	7 094,50 €	16 905,50 €
Transports collectifs du personnel		-573,59 €	573,59 €
Transports de biens			
Transports de personnes extérieures à la collectivité	22 192,00 €	16 650,03 €	5 541,97 €
Versements à des organismes de formation	7 000,00 €	-540,00 €	7 540,00 €
Voiries	103 715,43 €	64 505,98 €	39 209,45 €
<b>Total général</b>	<b>1 315 196,63 €</b>	<b>1 155 835,39 €</b>	<b>159 361,24 €</b>

## Chapitre 012

SECTION	Fonctionnement		
SENS	Dépense		
CHAPITRE	012.		
<b>Étiquettes de lignes</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Consommé 2024 (dont engagé)</b>	<b>Crédits libres</b>
⊖ Charges de personnel et frais assimilés	1 932 022,15 €	1 865 448,68 €	66 573,47 €
Autre personnel extérieur	20 001,60 €	-10 867,25 €	30 868,85 €
Autres			
Autres emplois aidés		14 255,07 €	-14 255,07 €
Autres indemnités	250 963,67 €	40 114,06 €	210 849,61 €
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	212 962,14 €	189 458,45 €	23 503,69 €
Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 227,15 €	13 289,45 €	-62,30 €
Cotisations aux autres organismes sociaux			
Cotisations aux caisses de retraites	231 055,95 €	224 180,17 €	6 875,78 €
Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 577,85 €	17 071,30 €	-493,45 €
Cotisations pour assurance du personnel	50 496,67 €	45 849,97 €	4 646,70 €
Cotisations versées au F.N.A.L.		4 710,56 €	-4 710,56 €
Médecine du travail, pharmacie	5 128,00 €	6 288,00 €	-1 160,00 €
NBI	3 542,40 €	3 555,05 €	-12,65 €
Personnel affecté par la commune du GFP	85 552,50 €	125 204,11 €	-39 651,61 €
Personnel affecté par le GFP de rattachement			
Primes et autres indemnités	60 702,50 €	6 345,78 €	54 356,72 €
Rémunération principale	674 152,57 €	812 441,10 €	-138 288,53 €
Rémunérations	265 893,06 €	303 969,43 €	-38 076,37 €
Supplément familial de traitement et indemnité de	11 643,24 €	39 382,48 €	-27 739,24 €
Versement au F.N.C. du supplément familial	600,00 €	2 389,00 €	-1 789,00 €
Versement aux autres oeuvres sociales	9 328,00 €	7 736,00 €	1 592,00 €
Versement mobilité	20 194,85 €	19 343,80 €	851,05 €
Rémunérations des apprentis		732,15 €	-732,15 €
<b>Total général</b>	<b>1 932 022,15 €</b>	<b>1 865 448,68 €</b>	<b>66 573,47 €</b>

## Recettes De Fonctionnement Projection à fin 2024

SECTION	Fonctionnement		
SENS	Recette		
CHAPITRE	(Tous)		
<b>Étiquettes de lignes</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Consommé 2024 (dont engagé)</b>	<b>Crédits libres</b>
⊕ Atténuations de charges		88 652,11 €	-88 652,11 €
⊕ Autres produits de gestion courante	88 320,00 €	45 504,21 €	42 815,79 €
⊕ dotations et participations	512 655,76 €	513 717,93 €	-1 062,17 €
⊕ Impositions directes	2 274 696,36 €	2 292 294,00 €	-17 597,64 €
⊕ impôts et taxes	423 693,59 €	324 928,92 €	98 764,67 €
⊕ Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 368,40 €	10 146,25 €	-777,85 €
⊕ Produits des services, du domaine et ventes divers	457 646,21 €	652 628,95 €	-194 982,74 €
⊕ Produits exceptionnels			
⊕ Produits financiers		37,18 €	-37,18 €
⊕ Reprises sur amortissements, dépréciations et prov			
⊕ Résultat de fonctionnement reporté	1 281 464,86 €		1 281 464,86 €
<b>Total général</b>	<b>5 047 845,18 €</b>	<b>3 927 909,55 €</b>	<b>1 119 935,63 €</b>



## Fiscalité

### Taxe foncière/ rappel

**Il est important de noter qu'aucune augmentation des taux d'impôts communaux n'a été réalisée sous la nouvelle mandature.**



**L'augmentation de la taxe foncière sur la feuille d'impôts n'est donc pas imputable à la mairie de Pomponne mais relève de l'augmentation de la valeur locative cadastrale du bien, déterminée par les services fiscaux de l'État ou de modification des taux appliqués par les autres collectivités territoriales sur les décisions desquelles nous ne pouvons agir.**

**Cette valeur correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué en prenant en compte différents critères (surface du bien, entretien, équipement, localisation...).**

**Ainsi le calcul de la taxe foncière est le suivant :**

**TAXE FONCIERE = (VALEUR LOCATIVE CADASTRALE/2) X Taux d'impôts communal (inchangé à Pomponne)**

**Malgré le maintien du taux d'imposition communale, les recettes évoluent régulièrement à la hausse, le nombre d'habitants soumis à la taxe augmentant chaque année et la valeur locative est régulièrement revue par les services de l'Etat.**

	Fiscalité 2019		Fiscalité 2020		Fiscalité 2021		Fiscalité 2022		Fiscalité 2023		Fiscalité 2024	
	Taux 2019	Produit 2019	Taux 2020	Produit 2020	Taux 2021	Produit 2021	Taux 2022	Produit 2022	Taux 2023	Produit 2023	Taux 2024	Produit 2024
TH	11,90%	945 916	11,90%	956 006	11,90%	30 312	11,90%	29 024	11,90%	39 613	11,90%	34 712
TFB	18,62%	894 254	18,62%	910 625	36,62%	1 798 063	36,62%	1 870 664	36,62%	1 988 251	36,62%	2 090 636
TFNB	39,25%	11 273	39,25%	11 333	39,25%	11 416	39,25%	11 619	39,25%	13 207	39,25%	13 816
Total		1 851 443		1 877 964		1 839 791		1 911 307		2 041 072		2 139 164

**TH taxe habitation (n'est pas à la main de la commune)**

**TFB taxe foncière sur les bâtis TFNB taxe foncière sur le non bâti**

## VII) BUDGET, L'INVESTISSEMENT

### Dépenses D'investissement Projections à fin décembre 2024

SECTION	Investissement		
SENS	Dépense		
CHAPITRE	(Tous)		
Étiquettes de lignes	Budget 2024	Consommé 2024 (dont engagé)	Crédits libres
⊕ Autres immobilisations financières			
⊕ emprunts et dettes assimilées	139 895,24 €	139 895,25 €	-0,01 €
⊕ Immobilisations corporelles	1 704 695,99 €	1 040 902,34 €	663 793,65 €
⊕ immobilisations en cours	1 643 676,34 €	1 642 656,53 €	1 019,81 €
⊕ Immobilisations incorporelles	211 686,00 €	185 804,81 €	25 881,19 €
⊕ Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 368,40 €	10 146,25 €	-777,85 €
⊕ Opérations patrimoniales			
⊕ Participations et créances rattachées à des partic			
⊕ Solde d'exécution de la section d'investissement r	212 347,81 €		212 347,81 €
⊕ Subventions d'investissement			
<b>Total général</b>	<b>3 921 669,78 €</b>	<b>3 019 405,18 €</b>	<b>902 264,60 €</b>

### Dépenses analytique/délégation

SENS	Dépense		
SECTION	Investissement		
CHAPITRE	(Plusieurs éléments)		
Étiquettes de lignes	Budget total voté	Crédits engagés ou liquidés	Crédits libres
⊕ ADM GENERALE	390 838,05 €	215 345,08 €	175 492,97 €
⊕ ANIMATION/SPORT/CULTURE	12 150,00 €	8 850,55 €	3 299,45 €
⊕ CADRE DE VIE	72 795,15 €	28 968,77 €	43 826,38 €
⊕ COMMUNICATION/RELATIONS PUBLIQUES	24 255,38 €	14 440,58 €	9 814,80 €
⊕ ENFANCE JEUNESSE	27 599,99 €	27 733,83 €	-133,84 €
⊕ SECURITE	350 586,23 €	266 508,42 €	84 077,81 €
⊕ TRAVAUX INFRASTRUCTURE	2 894 108,98 €	2 324 067,54 €	570 041,44 €
⊕ URBANISME	149 336,00 €	133 490,41 €	15 845,59 €
<b>Total général</b>	<b>3 921 669,78 €</b>	<b>3 019 405,18 €</b>	<b>902 264,60 €</b>

## Recettes D'investissement Projections à fin décembre 2024

SECTION	Investissement
SENS	Recette
CHAPITRE	(Tous)

Étiquettes de lignes	Budget 2024	Consommé 2024 (dont engagé)	Crédits libres
Dotations, fonds divers et réserves	1 352 337,79 €	1 931 898,36 €	-579 560,57 €
emprunts et dettes assimilées			
Immobilisations corporelles		7 107,12 €	-7 107,12 €
immobilisations en cours			
Immobilisations incorporelles			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	107 419,16 €	-57 419,16 €
Opérations patrimoniales			
Produits des cessions d'immobilisations			
Solde d'exécution de la section d'investissement r			
Subventions d'investissement	1 325 849,62 €	1 220 510,04 €	105 339,58 €
Virement de la section de fonctionnement	1 193 482,37 €		1 193 482,37 €
<b>Total général</b>	<b>3 921 669,78 €</b>	<b>3 266 934,68 €</b>	<b>654 735,10 €</b>

## VIII) ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA COMMUNE

### Bilan provisoire projeté à fin décembre 2024

Le résultat provisoire projeté se présente comme suit à la date du 12 décembre 2024.

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 927 909.55 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 603 987.55 €</b>
<b>Bilan provisoire</b>	<b>323 921.94 €</b>

**Attention : les opérations de fin d'année ne sont pas incluses à ce stade.**

**Le nettoyage des engagements et recettes complémentaires devraient améliorer ce résultat. Il ne peut cependant s'effectuer que durant la clôture.**  
**A noter cependant une baisse significative de la DMTO (droits de mutation à titre onéreux) et des compensations de fiscalité versées par l'état.**

<b>Recette d'investissement</b>	<b>3 266 934.68 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3 019 405.18 €</b>
<b>Bilan provisoire</b>	<b>247 529.50 €</b>

➡ Le groupe scolaire est entièrement payé sur l'exercice.

**Précision : les reports N-1 ne sont pas pris en compte dans le résultat d'exercice (fonds de roulement).**

## L'épargne

Pour rappel :

- **Épargne de Gestion** : Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles - EN VERT
- **Épargne brute** : épargne de gestion - charges d'intérêts
- **Épargne nette** : Épargne brute- remboursement de la dette (capital)

Nouvelle valeur selon définition de l'épargne confirmée DGFIP											
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement (compte 70 à 75)	2 498 086,28 €	2 575 504,03 €	2 761 322,21 €	2 783 791,05 €	2 968 319,14 €	3 065 222,76 €	2 992 049,24 €	3 137 507,93 €	3 518 332,54 €	3 576 056,61 €	3 927 909,55 €
Dépenses de fonctionnement (comptes 60 à 65)	2 174 181,51 €	2 355 351,02 €	2 368 178,63 €	2 335 788,15 €	2 500 633,72 €	2 530 927,61 €	2 551 698,03 €	2 761 291,47 €	3 287 554,66 €	3 365 751,54 €	3 603 987,61 €
Épargne brute	323 904,77 €	220 153,01 €	393 143,58 €	448 002,90 €	467 685,42 €	534 295,15 €	440 351,21 €	376 216,46 €	230 777,88 €	210 305,07 €	323 921,94 €
Épargne de gestion	277 401,05 €	173 649,29 €	346 639,86 €	401 499,18 €	341 848,48 €	394 541,23 €	292 468,29 €	226 848,95 €	79 903,18 €	77 900,22 €	189 963,62 €
Épargne Nette	259 047,80 €	157 085,70 €	331 865,94 €	388 514,92 €	304 434,64 €	353 436,02 €	254 615,04 €	192 269,96 €	48 621,04 €	49 603,39 €	164 217,93 €
Etat de la dette (capital)	46 503,72 €	46 503,72 €	46 503,72 €	46 503,72 €	125 836,94 €	139 753,92 €	147 882,92 €	149 367,51 €	150 874,70 €	132 404,85 €	133 958,32 €
Etat de la dette (intérêt)	18 353,25 €	16 563,59 €	14 773,92 €	12 984,26 €	37 413,84 €	41 105,21 €	37 853,25 €	34 578,99 €	31 282,14 €	28 296,83 €	25 745,69 €
Stock de dette	492 964,44 €	446 460,72 €	399 957,00 €	353 453,28 €	2 855 372,81 €	2 426 768,42 €	2 241 358,70 €	2 100 142,45 €	1 957 441,67 €	1 813 233,67 €	1 687 495,52 €
Capacité de désendettement	1,521942514	2,027956465	1,017330615	0,788953107	6,105327829	4,541999717	5,089934237	5,582271573	8,481929334	8,62192086	5,209574628

**NB : à ce jour la capacité de désendettement est ici calculée sur une projection à fin d'année. Elle sera définitive à la clôture des comptes.**

## L'endettement

### Commentaire

**La Mairie de Pomponne ne possède aucun emprunt dit « toxique ».**

### Prévisions

MAIRIE DE POMPONNE - MAIRIE DE POMPONNE

HCL\_BMP

15/01/2024	Situation Pluriannuelle des Emprunts	1 / 1
------------	--------------------------------------	-------

Montants : Capital Restant

Mairie de POMPONNE													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<input type="checkbox"/>	E3	Extension et travaux de la	344 341,81	53 432,24	29 684,52	5 936,80							
<input type="checkbox"/>	E4	Construction salle multispor	1 400 000,00	1 039 462,69	973 530,53	906 603,80	838 667,50	769 706,41	699 705,08	628 647,80	556 518,66	483 301,48	408 979,94
<input type="checkbox"/>	E5	Construction salle multispor	800 000,00	594 600,59	556 988,85	518 794,54	480 008,62	440 621,94	400 625,21	360 008,95	318 763,59	276 879,36	234 346,38
<input type="checkbox"/>	E6	Construction d'un ALSH	66 667,00	40 000,20	33 333,50	26 666,80	20 000,10	13 333,40	6 666,70				
Total du Budget Mairie de			2 611 008,81	1 727 495,72	1 593 537,40	1 458 001,94	1 338 676,22	1 223 661,75	1 108 996,99	988 656,75	875 282,25	780 180,84	643 326,22
Total général			2 611 008,81	1 727 495,72	1 593 537,40	1 458 001,94	1 338 676,22	1 223 661,75	1 106 996,99	988 656,75	875 282,25	780 180,84	643 326,22

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20241218-2024-67-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024

## IX) PRÉAMBULE A 2025

**Tenues pour majoritairement responsables du déficit national, les collectivités sont lourdement sollicitées pour « éponger » le déficit public.**

**Bien que l'on sache que, contrairement à l'état, les collectivités locales sont TENUES de voter leurs budgets à l'équilibre et ont, de facto, une gestion saine, impossible de lutter contre les baisses de dotations, les suppressions de compensation et les réductions de subventions.**

**Impacts principaux du Projet de Loi de Finances 2025 pour Pomponne :**

- **Réduction des subventions type Fonds verts...**
- **Réduction du fond de compensation de la TVA**
- **Pérennisation de la courbe d'évolution de la DGF.**

**Impacts prévisionnels des restrictions budgétaires nationales et régionales en notre connaissance au 12 décembre 2024 sur nos prévisions avant PLF.**

PERTE LIEE AU PLF			
Items	Prévisionnel avant PLF	Prévision 2025	PERTE
<b>RECETTES</b>			
FDPTP	5 500,00 €	4 345,00 €	1 155,00 €
FCTVA	278 938,61 €	231 602,25 €	47 336,36 €
Impact valeur locative fiscalité	2 238 198,00 €	2 192 643,20 €	45 554,80 €
<b>DEPENSES</b>			
Hausse contribution retraite	1 962 556,62 €	1 971 526,17 €	8 969,55 €
			<b>103 015,70 €</b>

## X) PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

### Plan pluri annuel d'investissement

**La pluri-annualité est une notion encore très nouvelle pour beaucoup de collectivités. La loi NOTRE du 7 aout 2015 les contraint à intégrer les engagements pluriannuels envisagés lors du débat et du rapport d'orientation budgétaire – DOB/ ROB – (article L 2312-1 du CGCT). Il n'y a cependant aucune indication sur la méthodologie à adopter ni le détail de son contenu. Ce document peut se révéler être un véritable outil d'aide à la décision et à la gestion.**

**NB : les orientations ont été pour la plupart débattues en commissions préalablement aux réunions de préparation budgétaire menées avec les adjoints et délégués, avant cette présentation. Vos remarques et suggestions pourront venir affiner cette prévision et la présentation ultérieure du budget 2024.**

## LES PRIORITÉS 2025

**Premières orientations budgétaires 2025  
issues des propositions des commissions et des projets propres de la ville**



### AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

**Les priorités dégagées visent à poursuivre les projets et actions déjà engagées avec succès et à en développer d'autres au vu des besoins exprimés ou constatés de nos concitoyens (notamment lors des réunions de quartier).**

- La finalisation du PLU constituera une étape essentielle du devenir foncier et immobilier de Pomponne.
- Le projet Cœur de ville va s'étoffer et prendre forme, en concertation citoyenne par le biais d'ateliers participatifs, avec l'installation probable d'un équipement de boulangerie
- Les espaces verts seront mieux et plus régulièrement entretenus, des plantations effectuées (nouveau marché).



### SECURITE ET PREVENTION



**Cette priorité 2025 s'est imposée d'elle-même au vu des retours des réunions de quartiers, des études de trafic et des incidents de 2024. Elle se traduira par :**

**La poursuite et le renforcement de l'action de la police pluri communale (présence et verbalisation des contrevenants)**

**Des aménagements routiers de ralentissement en entrée de ville et sur les principaux axes roulants de Pomponne**

**Une signalisation horizontale et verticale renouvelée**

**Un regard particulier sur certains points délicats (coteaux)**

## ANIMATION DU TERRITOIRE

A travers « Les récré-actives pomponnaises » (titre provisoire) la commune proposera nombre d'animations pour tous publics, seule ou en partenariat actif avec les associations de Pomponne et toutes les bonnes volontés de la cité.

Animations de Noël, de Pâques, reliées aux mouvements solidaires nationaux (téléthon, octobre rose, clean up day...), Animations culturelles ou solidaires comme le vide grenier ou la bourse aux jouets.

## SOLIDARITES



Conscients du contexte économique et des difficultés croissantes des ménages nous avons renforcé la présence de l'assistante sociale agissant pour le CCAS. Une approche professionnelle pour venir en aide à ceux qui en ont le vrai besoin, chercher des solutions hors

ville pour des aides qui existent déjà dans d'autres structures, assurer une écoute confidentielle et bienveillante.

Des dispositifs d'information et d'accueil des assistantes maternelles seront organisés avec le CCAS et la CAF.

Les approches intergénérationnelles seront renforcées : voyages, conférences ou autres espaces de rencontre.

## MAITRISE BUDGETAIRE SANS REVALORISATION DES TAUX D'IMPOSITION

L'année 2025 sera particulièrement difficile sur le plan budgétaire et contrainte par la Loi de finances qui sera votée en décembre. Nous serons donc particulièrement attentifs aux économies potentielles (énergie par exemple, négociation de marchés et contrats...).



Les points de vigilance signalés ci-dessous seront surveillés de près. L'évolution de la masse salariale en est un aspect, mais il faut garder en tête l'adéquation entre le niveau de service aux Pomponnais et le niveau de compétences requis pour l'assurer. La fidélisation du personnel et sa stabilité assure au final des économies, difficilement quantifiables mais certaines (temps d'appréhension du poste et d'opérationnalité, formation interne et externe, ...).

**NB : Un tableau du PPI 2014-2032 récapitule les sommes investies sur ces années dans les projets d'investissement. (document annexé)**

## Projections 2025

### Points de vigilance sur les dépenses de fonctionnement

- **Tarifs de l'énergie et des services**
- **Evolution des dépenses de personnel**  
**Les réformes statutaires s'enchaînent et leur impact n'est pas compensé.**  
**2014-2017: 3 vagues de reclassements (+15% globalement)**  
**2022-2024: 3 vagues de reclassements (+4/+7/+4 %)**  
**Les discussions en cours au sein du gouvernement laissent pressentir une nouvelle vague de reclassement début 2025 sans permettre d'en évaluer l'ampleur.**  
**Le BP prévoira une augmentation de 6 points pour chaque agent**  
**Si le point est dégelé, cette estimation sera insuffisante.**

## Grandes masses projetées de dépenses

<b>Fonctionnement</b>	<b>3 903 978,91 €</b>
011	1 358 659,00 €
012	2 053 590,76 €
014	52 363,00 €
042	66 000,00 €
65	348 729,07 €
66	23 137,07 €
67	1 500,00 €
<b>Investissement</b>	<b>1 025 238,61 €</b>
040	10 146,25 €
16	135 535,46 €
20	322 000,00 €
21	557 556,90 €
<b>Total général</b>	<b>4 929 217,52 €</b>



## Grandes masses projetées de recettes

<b>Fonctionnement</b>	<b>3 903 978,91 €</b>
731	2 319 435,10 €
011	1 725,00 €
013	49 801,14 €
042	10 146,25 €
70	466 800,00 €
73	436 150,00 €
74	547 241,42 €
75	41 180,00 €
77	31 500,00 €
<b>Investissement</b>	<b>1 025 238,61 €</b>
040	60 000,00 €
10	965 238,61 €
<b>Total général</b>	<b>4 929 217,52 €</b>

### Recettes prévisionnelles (rappel)

**Taxe d'aménagement/rappel : la perception de la Taxe d'aménagement répond à 2 règles :**

- **TAM < 1500 K€ = 100% à la date d'achèvement des travaux**
- **TAM > 1500K€ = 50% à 9 mois après délivrance de l'autorisation d'urbanisme + 35% : 18 mois après l'autorisation d'urbanisme + 15% : à la date d'achèvement des travaux**

## XI) PLAN D'ECONOMIE ECO 2030

**Il avait été lancé dès 2022 avec quelques actions ciblées. Un suivi vous sera communiqué début janvier.**

## **XII) CONCLUSIONS**

**En conclusion, et comme pour les années précédentes, on peut constater que la commune est gérée de manière raisonnable avec une volonté de faire des économies permettant de générer un maximum de résultats pour assurer des investissements qui serviront à tous les Pomponnais dans les années futures. Le contexte qui s'annonce sera difficile et demandera encore plus de vigilance sur les dépenses et les recettes de la commune.**

**Nous faisons toujours face à une situation économique et internationale compliquée mais notre gestion au quotidien nous conduit à envisager sereinement notre avenir.**

**Un grand merci au service comptable et à madame la directrice des services qui ont fait un énorme travail pour avoir enfin des indicateurs cohérents qui permettent une meilleure analyse de nos comptes, à l'année du passage de la M14 à la M57. Nos efforts en matière de gestion financière seront amplifiés en 2025.**

**Je remercie les membres de la commission Finances et Vie Economique qui, jusqu'ici, dans un esprit constructif et critique ont participé aux différents chantiers budgétaires tout au long de l'année.**

**Nous ne pouvons que souhaiter une continuité dans ce travail participatif et transparent pour nous aider à trouver ce qui est le mieux possible pour les Pomponnais et leur bien-vivre à Pomponne.**